

Face aux abus dans l'Eglise, la justice restaurative offre une écoute et une reconnaissance que la voie pénale ne suffit pas à garantir

Le chemin de la justice restaurative



LUCAS VUILLEUMIER, PROTESTINFO

Série d'été ► Pendant des décennies, les victimes d'abus se sont tues. Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour réclamer plus encore qu'une justice pénale, souvent perçue comme insuffisante pour panser les blessures des victimes. Apparue aux États-Unis dans les années 1970, la justice restaurative propose une approche complémentaire, centrée sur l'écoute, la reconnaissance et la réparation des préjudices, sans diminuer la responsabilité des auteurs.

«La justice restaurative commence par un droit à l'écoute», explique Chantal Eberlé, présidente de l'Eglise protestante de Genève (EPG), qui a organisé une journée de sensibilisation sur les abus le 29 mars dernier. Pour elle, il s'agit d'identifier les risques dès qu'il y a une relation d'ascendant et de proposer un espace où les victimes peuvent s'exprimer. «Nous allons encore nous améliorer. Pour le moment, il existe dans notre Eglise un système de signalement par mail, et je rencontre chaque personne pour écouter ses besoins, qu'il s'agisse de verbaliser sa souffrance ou d'envisager une réparation symbolique, comme des excuses ou une reconnaissance des torts.»

Camille Perrier Depeursinge, présidente de l'Association pour la justice restaurative en Suisse (AJURES), enseigne ce concept depuis 2015 à l'université de Lausanne. «La plupart des gens qui nous contactent sont des femmes victimes d'abus sexuels, souvent en quête d'un espace pour comprendre et se reconstruire», témoigne-t-elle. L'AJURES propose des processus concrets, basés sur le volontariat. «On commence par un entretien pour clarifier les attentes. C'est un processus lent,



La justice restaurative propose une approche complémentaire, centrée sur l'écoute, la reconnaissance et la réparation des préjudices, sans diminuer la responsabilité des auteurs. DR

respectueux, où une rencontre entre victimes et auteurs n'est pas systématique.»

Justice complémentaire

Contrairement à la justice pénale, focalisée sur la sanction, la justice restaurative met les personnes au centre. «La justice pénale reconnaît le statut de victime d'abus dans l'Eglise catholique: «Lors d'une séance, j'ai pardonné à mon agresseur. C'était d'abord un pardon à moi-même, une libération de la culpabilité que je portais malgré moi depuis des années.» Pour Janie Bugnion, «la justice restaurative n'a pas pour but



«Ce n'est pas à la place de la justice pénale, c'est autre chose»

Camille Perrier Depeursinge

le pardon, mais il peut surgir spontanément et permettre à la victime de se détacher du passé, et à l'auteur de saisir l'impact de ses actes.»

Camille Perrier Depeursinge insiste sur la complémentarité avec la justice pénale: «Ce n'est pas à la place, c'est autre chose. Les victimes disent souvent qu'après les procès, elles ne se sentent pas soulagées. Elles cherchent du sens.» Sylvie Perrinjaquet, présidente de la Commission d'écoute, de conciliation, d'arbitrage et de réparation (CECAR), qui s'occupe des affaires d'abus prescrites survenues en Suisse romande dans l'Eglise catholique, abonde: «Les victimes que nous recevons, souvent âgées, portent ce drame depuis des décennies. Leur besoin premier est que l'Eglise reconnaisse leur souffrance.»

Pour Marie-Claude Ischer, médiatrice, ex-présidente de

l'Eglise protestante vaudoise (EERV) et membre du groupe de travail sur les abus pour la faïtière réformée suisse, la reconnaissance ne se limite donc pas seulement à un dédommagement financier. «Les victimes veulent parfois des excuses, une reconnaissance des torts, ou un acte symbolique. Il faut s'adapter à leurs besoins, construire avec elles.» Toutefois, comme le précise Sylvie Perrinjaquet, «l'indemnisation financière reste la première des demandes, souvent pour compenser le coût d'années de thérapies». La CECAR accompagne les victimes dans d'autres demandes variées, comme l'accès aux archives ou une rencontre encadrée avec une autorité ecclésiale. «Certaines victimes veulent parler à un évêque ou un représentant de la congrégation de l'abuseur si celui-ci est décédé.»

Janie Bugnion insiste sur la nécessité d'un cadre sécurisé: «Pour que le processus n'entraîne pas de nouvelles souffrances pour la victime, l'auteur doit reconnaître les faits, même s'il n'en assume pas la responsabilité.» La justice restaurative consiste donc à offrir un espace où victimes et auteurs peuvent dialoguer, donner un sens nouveau à leur vie, redevenir acteurs de leur histoire: «La victime n'est plus limitée à son statut de victime; l'auteur n'est plus réduit à son acte. C'est une humanisation réciproque.» Selon les témoignages, «la justice restaurative est la plus efficace dans les cas graves, là où le besoin de réparation est le plus grand».

Le défi suisse

Malgré ces avancées, la Suisse accuse un certain retard en matière de justice restaurative. «Il manque une impulsion fédérale. Tout repose sur des initiatives associatives, et le climat politique conservateur freine les progrès», regrette Camille Perrier Depeursinge. Une motion déposée en 2022 pour intégrer cette approche dans le droit suisse reste encore en attente. «Notre crainte est que le Conseil fédéral limite ce modèle aux petites infractions, ce qui serait réducteur.» En l'absence d'une volonté politique claire, ce sont aujourd'hui des institutions religieuses qui, paradoxalement, ouvrent la voie. Marie-Claude Ischer se réjouit que «les Eglises commencent à comprendre qu'il faut travailler avec les victimes, et non leur imposer des solutions. C'est un processus naissant, mais essentiel pour restaurer leur dignité.» 1

«DEMANDEZ L'PARDON!» (II)

Alors que le pardon est au cœur de la foi chrétienne, qu'en est-il de ses diverses applications dans la vie réelle? Enquête, du secret du confessionnal aux relations internationales, en passant par la justice restaurative et nos rapports humains. Une série d'été proposée par l'agence Protestinfo. CO

Promotion d'un prêtre à «reconsidérer»

France ► Les évêques de France souhaitent que l'archevêque Guy de Kerimel revienne sur sa décision de promouvoir un prêtre condamné pour viol sur mineur en 2006, estimant que cette nomination ne pouvait que «raviver des blessures» et «déconcerter» les fidèles.

Début juin l'archevêque de Toulouse, Guy de Kerimel, a lancé une vive polémique dans un pays déjà scandalisé par des révélations de crimes pédophiles dans l'Eglise, en nommant au poste de chancelier le prêtre Dominique Spina, condamné en 2006 à cinq ans de prison dont un avec sursis pour le viol d'un lycéen de 16 ans en 1993.

«Nous avons engagé un dialogue constructif avec M^{re} Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse, l'invitant à reconsidérer la décision qu'il avait prise quant à la nomination du chancelier de son diocèse» a indiqué dimanche la présidence de la Conférence des évêques de France.

L'archevêque a expliqué avoir «pris le parti de la miséricorde» pour nommer ce prêtre à qui il n'a «rien à reprocher» dans une «fonction administrative» – le chancelier établit les actes administratifs et a un rôle de conseil.

Une décision qui a suscité l'incompréhension. En réaction, plusieurs collectifs de victimes d'établissements catholiques dont Notre-Dame de Bé-

tharram qui a fait scandale en France ont fait part de leur «colère» face à une situation «inacceptable».

«Nous avons appris à regarder ces faits d'abord du point de vue des personnes qui en ont été les victimes et qui en subissent les conséquences à long terme de vie. Ce déplacement du regard, l'écoute bouleversante de leur détresse et de leur douleur, l'accueil de leur invitation à poursuivre humblement avec elles un chemin de vérité, ont amorcé, pour notre institution ecclésiale, un long et exigeant travail de conversion, que nous sommes résolus à poursuivre», dit la Conférence des évêques, présidée par le cardinal Jean-Marc Aveline, archevêque de Marseille. **ATS**

Une église thurgovienne se sépare d'un pasteur aux propos extrêmes

Suisse ► L'église réformée de Diessenhofen (TG) s'est séparée de son pasteur. Gottfried Spieth exerçait un mandat politique pour le parti d'extrême droite allemand AfD à Francfort sur l'Oder et s'était fait remarquer pour des déclarations extrémistes sur les réseaux sociaux.

La séparation a été convenue d'un commun accord pour le 15 août et en discussion avec le conseil de l'église réformée, a indiqué la semaine dernière l'église thurgovienne.

La *Thurgauer Zeitung* avait révélé début juillet que le pasteur, âgé de 64 ans, exerçait un mandat politique pour l'Alternative pour l'Allemagne (AfD) dans la ville de l'est de l'Allemagne, située à la

frontière polonaise, à 850 kilomètres de sa paroisse. Les responsables de l'église en Thurgovie avaient jugé cet engagement peu compatible avec ses fonctions.

L'hebdomadaire *Schaffhauser AZ* avait de son côté fait état de contenus antisémites, populistes et d'extrême droite que l'homme avait publiés sur Facebook. Ces posts, écrits sous le nom de son frère décédé, ont par la suite été effacés.

Avec ces écrits, une ligne rouge avait été franchie. Interrogée à la fin juillet par Keystone-ATS, la présidente du conseil de l'église thurgovienne avait indiqué «examiner les possibilités juridiques» de mettre fin aux relations avec le pasteur.

ATS